

Règlement intérieur Ecole Saint Pierre

1- Horaires :

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de :

8h35 à 12h30 et de 13h50 à 16h30

2- L'accueil :

- Ces horaires doivent être respectés et des retards après 8h45 et 14h00 nuisent au bon fonctionnement de l'école et aux apprentissages des enfants.
- Du CP au CM2, les élèves rentrent directement dans les classes après lavage des mains, les parents les déposent au portail.
- En maternelle, les parents peuvent déposer leurs enfants directement au portail. Pour les nouveaux élèves, les parents peuvent les accompagner jusque dans la salle de motricité.

3- Les sorties :

- Toute personne en dehors des parents, chargée de venir récupérer un élève à la sortie de l'école, doit être inscrite sur le bulletin de sortie accompagnée, (donné en début d'année) ou doit être munie d'une autorisation écrite et signée des parents de cet élève.
- De même, lorsque votre enfant vous est confié au portail, il est sous votre responsabilité.

4- Absence des élèves :

Toute absence doit être signalée.

a) *Absence prévue :*

Elle doit être justifiée par écrit auprès de l'enseignant en précisant le motif de l'absence (coupon orange).

En cas d'absence prolongée et non justifiée, la famille doit prendre contact avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de notre circonscription, en faisant une demande manuscrite d'autorisation d'absence. Toute absence non justifiée de plus de 4 demi-journées par mois sera signalée à Monsieur l'Inspecteur.

b) *Autre absence :*

Vous pouvez envoyer un mail sur la messagerie de la classe de votre enfant ou bien appeler en laissant un message sur le répondeur de l'école au **02 51 34 60 72**.

5- Plan d'accueil minimal des élèves :

Afin d'anticiper une solution d'accueil minimum des élèves en cas d'intempéries importantes, épidémies, ..., ou autre problème, un plan d'accueil minimal a été élaboré.



6- Santé :

- La recrudescence de certaines maladies contagieuses (varicelle, gastro entérite, conjonctivite virale, impétigo.....) nous amène à rappeler que, **dans l'intérêt de la collectivité**, nous ne pouvons accueillir à l'école un enfant porteur de l'une de ces maladies.

- Sa réadmission à l'école peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contagion.
- Sauf cas spécifique faisant l'objet d'un protocole d'accueil personnalisé :
 - un enfant présent à l'école doit être en mesure de participer à toutes les activités de la classe (y compris les récréations) ;
 - il est interdit aux enseignants et au personnel de service d'administrer un médicament à un enfant. (loi du Ministère de l'Education Nationale) ;
 - il est **interdit de faire transiter des médicaments dans l'enceinte de l'école** (loi du Ministère de l'Education Nationale).
- Veuillez **être vigilant et respectez le protocole sanitaire lié à la COVID 19**

7- **Sécurité des enfants :**



- Vous déposerez votre enfant au portail le matin et/ou le midi. Une enseignante sera toujours présente au portail. Vous récupérerez votre enfant le soir au portail également.
- Les animaux, notamment les chiens, ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école (cour).

8- **Divers :**

* **Règles de savoir-vivre :** les élèves doivent employer un langage poli et respectueux (pas de familiarités, ni de gros mots) envers les adultes de l'école et leurs camarades. En cas de non respect, des sanctions seront appliquées.

* **Les vêtements :**



- Tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés ou échangés doivent être **marqués au nom de l'enfant.**

- Choisissez de préférence des vêtements simples (qui ne craignent pas les salissures..) et dans lesquels votre enfant est à l'aise.

- Veillez à habiller les enfants en fonction de la météo : la récréation étant obligatoire et nécessaire, les enfants sortent même lorsqu'il pleut un peu.

- Pour faciliter le passage aux toilettes, évitez si possible les salopettes sous les pulls et les bretelles.



* **Hygiène :**

- Un examen régulier de la tête de votre enfant, ainsi que des soins appropriés éviteront peut-être les **épidémies de poux.**

* **Sont interdits :**

- Les bijoux et objets de valeur (l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol), ainsi que le port de boucles d'oreille de type anneaux ou pendentifs, pour des raisons de sécurité.
- Les chaussures non fermées ne tenant pas bien le pied (tongs...) également pour des raisons de sécurité.
- Les jouets personnels car ils sont souvent source de conflits entre enfants
- Les cartes anniversaires à distribuer aux camarades

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter :

Signature des parents :

Signature du ou des enfants :